

222C1684  
FR0010341032-FS0520

30 juin 2022

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**FONCIERE INEA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 juin 2022, la société Fédéral Finance Gestion<sup>1</sup> (Allée Louis Richou, 29480 Le Relecq-Kerhuon), agissant pour le compte du fonds Suravenir dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 juin 2022, le seuil de 5% du capital de la société FONCIERE INEA et détenir 555 552 actions FONCIERE INEA représentant autant de droits de vote, soit 5,12% du capital et 3,43% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société FONCIERE INEA<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Contrôlée par le Crédit Mutuel Arkea. La société Fédéral Finance Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 10 841 080 actions représentant 16 174 825 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 22-192 en date du 2 juin 2022 et communiqué de la société FONCIERE INEA du 22 juin 2022.